

## Les nouvelles installations de séchage des plantes de la Coopérative Valplantes: INFORMATIONS A LA PRESSE

---

### La Coopérative Valplantes, c'est quoi ?

- La coopérative Valplantes est active en Valais depuis près de 35 ans dans le secteur des **plantes aromatiques et biologiques de montagne**.
- Elle compte aujourd'hui 20 membres, pour la plupart des agriculteurs professionnels tirant souvent une bonne partie de leur revenu agricole de la culture des plantes. Une quinzaine de producteurs non membres livrent leur production sous contrats.
- L'ensemble des 35 producteurs cultive en **production biologique** plus de 40 **espèces de plantes différentes** (dont beaucoup sont autochtones) sur une **quarantaine d'hectares** jusqu'à 1450 m d'altitude.
- La production annuelle de près de **800 tonnes de plantes fraîches** est séchée dans les installations de la Coopérative sur les sites de **Sembrancher** (siège social) ou **Grimisuat**. Cela équivaut à environ **140 tonnes de plantes séchées**.
- La coopérative assure le **séchage**, la transformation, le conditionnement et la **commercialisation** des plantes. Elle s'occupe aussi de l'organisation de la production de jeunes plants pour l'installation des cultures et de l'achat groupé d'intrants. La mise en location d'un parc de machines agricoles spécifique à ce secteur d'activités garantit l'accès à la mécanisation aux petits comme aux grands producteurs.
- La Coopérative se finance grâce à une retenue sur le prix de chaque kilo de plantes séchées. Ce système permet de faire varier ces retenues selon les besoins financiers nécessaires tout en les réduisant au maximum afin de garantir le rendement économique des cultures. La Coopérative se finance également grâce à la marge sur la vente des plantes transformées, soit coupées, dépoussiérées et tamisées (env. 30 tonnes de plantes coupées sur 150 tonnes de plantes produites).
- La Coopérative est piloté par un Comité présidé par François Gay. Son gérant est Fabien Fournier, agro-ingénieur HES.
- 



---

## Des partenaires commerciales prestigieux

La Coopérative Valplantes fournit des partenaires prestigieux de l'agroalimentaire et de la grande distribution Suisse tel que Ricola, Migros, Cremo, mais aussi le groupe DSM actif dans le secteur des cosmétiques et des clients plus locaux tel que les herbes aromatiques du Grand-St-Bernard.

Sa politique commerciale privilégie les partenariats à long terme et la production sous contrat. Cette manière de faire lui permet de garantir à ses membres la prise en charge de la production en termes de quantité et de prix.

Les surfaces cultivables en zone de montagne n'étant pas nombreuses, la Coopérative arrive juste à produire les quantités commandées.

---

## La culture des plantes aromatiques, un revenu intéressant pour la paysannerie de montagne

Les cultures de plantes aromatiques et médicinales font partie des dernières cultures spéciales présentes en zone de montagne. Elles sont une source de revenu intéressant pour des exploitations désireuses de diversifier et d'intensifier leurs activités.

Toutes les plantes de la Coopérative Valplantes sont cultivées selon les directives strictes de Bio suisse et labélisée Bourgeon. Les quatre principales plantes cultivées sont

- La sauge (photo)
- La menthe poivrée
- La mélisse
- Le thym



Les autres plantes importantes sont :

- Le thym citronné
- L'alchémille
- L'achillée millefeuille
- L'ortie
- Le plantain
- La verveine odorante
- La camomille

Les producteurs cultivent également la livèche, l'origan, la marjolaine, la sarriette des montagnes, le romarin, l'edelweiss, la guimauve, la pimprenelle, la mauve, la marrube et beaucoup d'autres encore.

Ces plantations participent activement à une agriculture durable, soucieuse de l'environnement et de la biodiversité.

Mais attention, leur culture nécessite des connaissances précises. Il ne suffit pas d'avoir chez soi un potager pour devenir du jour au lendemain un producteur avisé assurant la qualité haut de gamme qui caractérise aujourd'hui la production de Valplantes !

## • Pourquoi de nouvelles installations à Sembrancher ?

Dans le Grand Entremont, ce sont près de 20 producteurs qui amènent près de 400 tonnes de plantes sur le site de Sembrancher.

Le centre de séchage du Grand Entremont situé à Sembrancher dans une halle industrielle de 10'000 mètres cubes devenait toutefois **vétuste et désuet**. Les modules de séchage les plus récents dataient de 1997, année d'achat du bâtiment. Ces dernières années, la Coopérative s'était efforcée de maintenir ces installations en état de fonctionnement, à grand frais de réparations.

Il était ainsi nécessaire de changer ces installations non seulement pour **rationaliser la chaîne de séchage et de transformation** des plantes, mais aussi pour les **mettre aux normes écologiques et agroalimentaires**

A noter que la Coopérative a déjà mis en place en 2014 une nouvelle installation de séchage à Grimisuat pour répondre aux besoins des producteurs du Valais central. La poursuite de investissements avec la mise aux normes des installations de Sembrancher sur le modèle de Grimisuat est une étape supplémentaire de son développement visant à assurer, grâce à une technologie de pointe, la pérennité de la Coopérative et une juste rémunération de ses producteurs.



## Installations de séchage des plantes à Sembrancher: un projet inscrit dans le PDR Grand Entremont

Le projet VS 7435.12 " Transformation et séchage des plantes" est un projet partiel du Projet de développement régional (PDR) du Grand Entremont.

Pour rappel, le PDR Grand Entremont a été approuvé par le Grand Conseil le 8 juin 2017 et a fait l'objet de la convention cadre signée le 1er septembre 2017 par l'OFAG, le canton du Valais et l'APAGE (Association de promotion de l'agriculture du Grand-Entremont).

Le projet permet de répondre à plusieurs attentes du PDR Grand Entremont :

- La création de valeur ajoutée
- Le développement d'infrastructures de qualité
- La rationalisation de la production et l'augmentation de la productivité
- Le maintien d'une activité agricole de tradition
- L'amélioration des conditions de travail
- La valorisation des produits locaux

## Les nouvelles installations

Le nouveau projet comporte deux parties distinctes :

### ➔ ADAPTATION DU BATIMENT ET SA MISE AUX NORMES :

- création d'une zone de réception de plantes fraîches (modification des portes d'accès et construction d'un mur de soutènement pour le déchargement),
- création d'une structure métallique intérieure destinée à supporter les installations du process, une salle technique et un échangeur de chaleur sur le toit,
- séparation des zones de séchage et de stockage (paroi métallique étanche et portes d'accès),
- création d'un bureau d'exploitation multifonction, d'un vestiaire et de sanitaires,
- mise aux normes de l'installation électrique.



### ➔ INSTALLATIONS DE SECHAGE :

#### ➤ un ensemble process automatisé contenant :

- une trémie de réception,
- un système d'épierrage,
- la coupe des plantes fraîches,
- un système de transfert vers les cellules de séchage (tapis roulants),
- 8 cellules de séchage,
- un émetteur,
- un système de transfert vers la zone de conditionnement,
- une presse (mise en balles),
- des tableaux de commandes.

#### ➤ un système de séchage (production d'air chaud et ventilation) :

- des gaines d'amenée d'air,
- des monoblocs de ventilation (filtration de l'air, ventilateur, échangeur de chaleur),
- des pompes à chaleur (eau/eau) et un échangeur de chaleur (eau/air),
- une réserve d'eau chaude,
- des pompes de circulation et tuyauterie,
- des tableaux de commandes.

---

## Avantages de ces nouvelles installations

➤ **Diminution de la manutention**

*Les remorques pourront être déchargées directement sur un tapis roulant conduisant à l'épierrage, au coupage puis aux cellules de séchage, permettant ainsi d'éviter le laborieux travail de déchargement à la fourche.*

*Jusqu'à l'année passée, les producteurs du Grand Entremont chargeaient manuellement les plantes dans les cellules de séchage. Cela représentait pour certains plus de 100 tonnes annuelles de plantes fraîches à manipuler jusqu'à deux fois !*

➤ **Une process plus performant**

*La nouvelle chaîne coupera les plantes avant de les sécher. Cela permettra d'accélérer leur séchage (il faut compter entre 36 heures et 4 jours selon les espèces) et d'être plus performant pour fournir des plantes coupées, dépoussiérées et tamisées, assurant ainsi une plus grande marge pour la Coopérative.*

➤ **Une économie de main d'oeuvre**

*Les étapes de brassage durant le séchage et de conditionnement sont simplifiées. Cela induira l'économie d'une vingtaine d'heures de main d'oeuvre par tonne de plantes séchées.*

*A noter toutefois qu'il n'y aura aucun licenciement mais que ce gain de temps à Sembrancher permettra de mieux répartir le travail entre les sites de Grimisuat et de Sembrancher.*

➤ **Une chaîne plus respectueuse de l'environnement : moins d'électricité et plus d'écologie**

*L'ensemble du processus permettra d'importants gains d'énergies et l'énergie utilisée sera plus écologique grâce à l'utilisation de pompes à chaleur et à l'échangeur de chaleur.*

*L'option retenue et qui a fait ses preuves sur le site de Grimisuat est celui de la technique du réchauffement de l'air extérieur plutôt qu'un système de déshydratation de l'air travaillant en circuit fermé. En effet, les conditions climatiques valaisannes permettent de sécher les plantes de manière optimale (>10% d'eau résiduelle), sans déshydratation de l'air pulsé. Le système de pompe à chaleur utilisé divisera par deux la consommation électrique.*

*Sur un plan écologique, ces installations sont beaucoup plus sûres dans le sens où les échanges de chaleur sont effectués avec de l'eau glycolée (fonction antigel) et non plus du gaz frigorifique dans tous les échangeurs de chaleur. La présence de gaz est limitée aux pompes à chaleur et réduite de 90% en comparaison des anciennes installations.*

*A noter que Valplantes utilise 100% d'énergie renouvelable hydroélectrique.*

➤ **Des coûts de maintenance fortement réduits**

*Les installations flamantes neuves permettront d'importants gains d'entretien par rapport aux anciennes installations qui exigeaient chaque année d'importants travaux de maintenance*

Tous ces avantages permettront à la coopérative de remplir au mieux son objectif de rétribution maximale de ses producteurs pour leur travail.

---

## Coûts

Le coût de ces nouvelles installations de séchage et de l'adaptation du bâtiment se monte à un peu plus **trois millions de francs**.

Le projet est soutenu à près deux tiers (CHF 1.8 millions) par des fonds fédéraux (CHF 800'000), cantonaux (CHF 800'000) et communaux (CHF 200'000) dans le cadre du PDR Grand Entremont.

Le solde est financé par des fonds propres de la Coopérative, un crédit d'investissement agricole et un soutien généreux de l'Aide Suisse aux Montagnards (ASM).

#### **DES INSTALLATIONS MODERNES POUR UNE RELEVÉ ASSURÉE**

Avec deux nouvelles installations modernes, aux normes toujours plus exigeantes de l'industrie agroalimentaire, la coopérative Valplantes dispose de bons atouts pour servir au mieux ses partenaires de longue date.

La diminution constante de la pénibilité du travail, la rationalisation des heures de main d'œuvre par la mécanisation et de bons prix stables ou en légère augmentation depuis des années devrait intéresser les jeunes agriculteurs à poursuivre l'activité. A noter que les producteurs de la Coopérative sont plutôt jeunes ou disposent d'une relève familiale bien formée et motivée.

#### **PAS OU PEU DE DEVELOPPEMENT EN TERMES DE VOLUMES**

Si les bienfaits des plantes médicinales et aromatiques ne sont plus à prouver et que la demande pour des plantes biologiques de qualité cultivées en montagne est croissante, le principal frein de développement repose sur la difficulté à trouver des surfaces agricoles mécanisables en zone de montagne et bien ensoleillées pour cultiver les plantes (même si une partie du travail se fait manuellement, comme le sarclage régulier entre les plantes, la mécanisation est incontournable lorsqu'il s'agit de cultiver sur plusieurs centaines de m<sup>2</sup>).

La capacité de séchage de la Coopérative ne permettra en outre pas non plus d'excéder 160 tonnes de séchage.

Le développement de marchés à bonne valeur ajoutée avec des plantes coupées reste donc la priorité de la coopérative.

#### **DES PRODUITS LABELLISÉS GRAND ENTREMONT ?**

La Coopérative pourrait développer ces prochaines années un ou deux produits uniquement issus des plantes du Grand Entremont afin de pouvoir mettre sur le marché des produits labellisés « Grand Entremont- Le Goût des Cimes ». En effet, il n'est à l'heure actuelle pas possible de certifier l'origine Grand Entremont pour des produits utilisant la production de Valplantes compte tenu de la double origine possible des plantes dans le Grand Entremont et en Valais Central.

Des produits Grand Entremont participeraient pleinement à la dynamique du PDR Grand Entremont qui met aujourd'hui en place une labellisation des produits agricoles de la région pour une meilleure valorisation des ressources agricoles locales.



#### **DES VISITES DE PLANTATIONS POUR PARTICIPER A LA DYNAMIQUE AGRITOURISTIQUE**

La filière des plantes pourrait aussi s'inscrire dans un certain nombre de produits agritouristiques qui devraient se développer ces prochaines années dans le Grand Entremont avec la dynamique lancée par le projet de développement régional.

Pour toute information :  
Fabien Fournier, gérant de la Coopérative Valplantes, +41 27 785 16 00

## Les PDR : quelques rappels

### Un PDR ; c'est quoi ?

Les projets de développement régionaux (PDR) sont des outils de développement régional axés sur l'agriculture qui doivent créer de la valeur ajoutée et des emplois dans le secteur agricole.

Les PDR favorisent la coopération entre les producteurs d'une même région, ainsi qu'entre l'agriculture et d'autres secteurs comme le tourisme et l'artisanat.

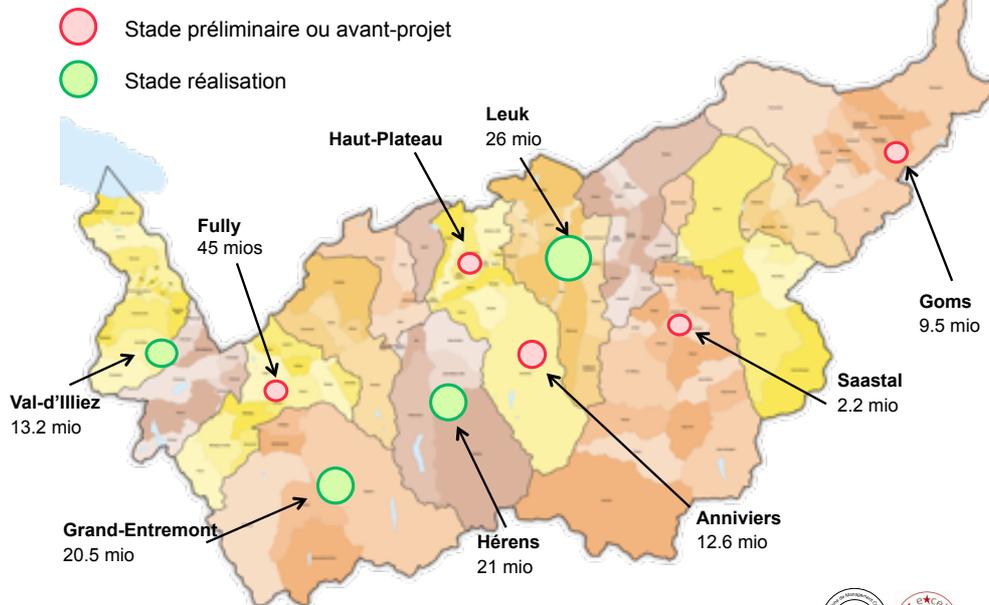
La base légale pour la mise en place de ces projets de développement régional (PDR) se trouve dans la *Loi sur l'agriculture* (notamment l'art. 93, al.1, lettre c).

### Les PDR en Valais

- ➔ Le PDR val d'Hérens a été un projet pilote au niveau Suisse en 2009, finalisé en 2018.
- ➔ Trois PDR valaisans sont à ce jour en phase de réalisation : les PDR de Leuk, Illiez et Grand Entremont
- ➔ Cinq autres projets ont été initiés à Goms, Saastal, Anniviers, Montana et Fully.

## Les projets régionaux comme leviers internes

150 mios, dont 68 pour l'agritourisme



## Le PDR Grand Entremont

Le PDR du Grand-Entremont s'étend sur six ans de 2018 à 2023. Il prévoit la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures liées à l'agriculture et à l'agritourisme, ainsi que la mise en place d'une identité visuelle et d'outils de promotion qui permettront de renforcer la commercialisation des produits agricoles des communes de Bagnes, Bovernier, Bourg St-Pierre, Liddes, Orsières, Sembrancher et Vollèges.

Ce projet d'intérêt public est porté par l'Association pour la promotion de l'agriculture du Grand-Entremont (APAGE) présidée par Magaly Jacquemettaz. Le financement de son enveloppe globale de 21 millions est soutenu à hauteur de 11 millions par la Confédération, l'Etat du Valais et les communes.

Objectifs du PDR Grand Entremont :

- Créer de la plus value dans toute la région
- Améliorer les infrastructures des filières de transformation des produits agricoles (projets dans les filières du lait, de la viande, du miel et des plantes médicinales et aromatiques)
- Développer la promotion et le marketing des produits agricoles, les valoriser dans une offre intégrée avec le tourisme
- Renforcer l'agritourisme et l'image de la région

Pour toute information :

Gregory Borgeat, Service de l'agriculture, Améliorations structurelles,  
+41 27 606 78 15

Martine Jaques, coordinatrice PDR Grand Entremont, +41 78 66 102 66